

Règlement Intérieur



Amis sportifs bonjour,

L'accès au parcours aventure est soumis à certaines règles que chacun doit respecter afin que toutes et tous passent un agréable moment.

Art.1- Etre en bonne forme physique, ne pas présenter de problèmes cardiaques, n'avoir rien consommé qui puisse altérer le comportement (alcool, drogue, médicament,...)

Etre en bonne forme morale (pour éviter les paniques), et non sujet au vertige.

Art.2- Toute personne accédant sur le parcours doit avoir souscrit une assurance responsabilité Civile.

Art.3- Suivre la formation de sécurité et de progression dispensée par le responsable (cf. Tableau des consignes de sécurité).

Art.4- Avant d'accéder aux parcours :

Utiliser une tenue de sport adaptée (chaussure de sports, ou de randonnée)

Baudriers, longues et poulies obligatoires pour l'accès au parcours (matériel personnel interdit)

Ne pas stationner sous les agrès.

Vérifier et faire vérifier la mise en place de son matériel

Cheveux longs attachés

Proscrire tout accessoire pouvant s'accrocher (foulards, grandes boucles d'oreilles...)

Proscrire les objets de valeurs (bijoux, clefs,...)

Proscrire tout objet pouvant tomber pendant l'évolution dans les arbres

Art.5- N'hésitez pas à demander conseils et interventions à tout moment.

Art.6- Il est formellement interdit de quitter l'enceinte du parc avec le matériel confié, même pour aller au parking.



EN PRATIQUANT CETTE ACTIVITE A RISQUE :

1. vous nous autorisez à :
 - fermer le parcours en cas de conditions météo jugées mauvaises
 - exclure toute personne dont le comportement serait facteur de risque pour quiconque voire également pour elle-même. (dans ce cas aucun remboursement ne pourra être exigé).
 - Refuser l'accès au parcours à toute personne ne répondant pas aux impératifs de l'article 1.
2. Vous renoncez à engager tout recours à l'encontre de notre société en cas d'accident, incident, perte ou endommagement de matériel personnel.

VOUS ETES LE GARANT DE VOTRE SECURITE

- l'accès aux parcours est réservé à la clientèle de la société ARC EVASION, sur réservation uniquement.
- L'accès aux parcours ouistiti (parcours enfants) est réservé uniquement aux enfants mesurant moins de 1 mètre 50.
- L'accès au parcours vert est autorisé uniquement aux personnes mesurant plus de 1 mètre 20 bras levés.
- L'accès au parcours bleu est autorisé uniquement aux personnes mesurant plus de 1 mètre 65 bras levés.
- Les accès aux parcours violet et rouge sont autorisés uniquement aux personnes mesurant plus de 1 mètre 70 bras levés.
- L'accès au parcours noir est réservé à un public majeur sportif et entraîné (parcours très physique).
- Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.
- La participation des mineurs de plus de 15 ans est réputée avoir reçue l'accord des parents, responsables majeurs, etc...
- Les groupes évoluant au sol sont sous responsabilité de leur organisateur.
- Toute personne présente sur le parcours doit avoir souscrit une assurance responsabilité civile.
- Il est formellement déconseillé de stationner ou de circuler en dessous des ateliers et plateformes.
- Interdiction de grimper sur les arbres.

AVANT DE PRATIQUER L'ACTIVITE, VOUS RECONNAISSEZ EXPRESSEMENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE CE REGLEMENT ET EN ACCEPTER LE CONTENU.